

# Location Gîte L'échappée

## Règlement intérieur

(À retourner signé en même temps que le règlement de l'acompte)

### Réservation

La réservation devient effective dès lors que le locataire reçoit la confirmation de celle-ci par mail ( merci de contrôler vos spams). La réception de l'acompte déclenche la confirmation définitive de la réservation.

Le solde doit être versé 1 mois avant la date effective du séjour. En cas de non respect, le séjour sera annulé.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toutes soirées de quelques natures quelles soient sont interdits dans notre gîte.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire, et des dommages et intérêts peuvent être demandés à titre de réparation.

### Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Rappel !!! Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite

### Arrivée et départ

Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 17h.

Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.

A votre arrivée vous seront remis, les clefs ou les codes des serrures connectées (envoyer dans le mail un mois avant), les conditions pour l'utilisation du spa et un inventaire.

Un état des lieux sera fait en début et fin de séjour.

Avant votre arrivée, des photos sont prises montrant l'état de propreté du logement.

### Annulation

En cas d'annulation avec plus de 14 jours avant l'arrivée dans les lieux, l'acompte ne sera pas restitué.

En cas d'annulation avec moins de 14 jours avant votre séjour, le solde de la location ne sera pas restituer.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de demande de report de date, le solde du séjour sera à régler intégralement pour valider cette nouvelle date.

Une annulation suite à un report de date, le délai de 14 jours ne rentre plus en vigueur. Le solde payé précédemment nous reste dû.

Il appartient au locataire de s'assurer via une assurance voyage avant ou à la location afin de se protéger contre les imprévus de la vie, accidents, hospitalisation, panne et de cas de force majeur.

En cas d'annulation par le propriétaire :

- le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes

versées.

- Si le solde ne nous ait pas parvenu un mois avant la date de réservation ou si le chèque ne passe pas, nous nous réservons le droit d'annuler votre séjour et de garder l'acompte déjà effectué en dédommagement.

### Capacité du gîte

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 12 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

### Matériel fourni

Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers conforme à l'inventaire.

Vous devez obligatoirement laissez les draps housses pour envelopper les matelas, de taies d'oreillers et housses de couettes.

Les draps et autre linge de maison (parures de lit) sont fournis. Chaque matelas et oreillers sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues lors du départ.

\* Les lits seront fait à votre arrivée,

**Rappel !!! avant votre départ les parures de lits devront être déposées au pied de chaque lit,**

### Etat des lieux

Un inventaire devra être effectué à l'arrivée via une liste qui sera mise à disposition dans le logement et envoyée par mail avant l'arrivée.

Le locataire devra s'assurer de la conformité de celui-ci. Il appartient au locataire de contester de façon précise celui-ci si il n'est pas conforme, les remarques doivent être précises et détaillées et envoyées par mail via le

wifi du gîte le lendemain soir de l'arrivée au gîte. Passé cette date, le propriétaire considérera que l'inventaire est conforme.

### Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature, responsabilité civile pour ces différents risques. document a fournir le jour de votre séjour

### Utilisation des lieux

Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location, sauf les bûches qui sont en supplément.

Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier toilette.

Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer ou d'utiliser les serrures connectées. lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

**Rappel !!! dans le cas d'un blocage (wc bouché) dû à la malveillance, la responsabilité du locataire est engagée.**

### Utilisation de la connexion Internet

Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

D'autre part, il est interdit de souscrire un abonnement sur la box . Si tel est le cas nous vous réclamerons les sommes payées.

### Utilisation de la cheminée

Cheminée : utilisable selon saison (quelques buches sont mises a votre disposition)

Bien ouvrir la trappe pour laisser s'échapper les fumées et la refermer une fois que le foyer est froid.

Les cendres doivent être mises dans le pot en métal.

### Paiement des charges

Elles sont incluses dans la location, l'eau et l'électricité pour une utilisation "normale". Toute utilisation excessive et injustifiée pourra être facturée au locataire sans facultés de discussions .

### Consignes de sécurité et de bienséance

Veillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.

Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7h du matin.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.

En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police,

112 pour les portables). Un extincteur a été placé dans le logement.

Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le portail peut être fermé à clé pour plus de tranquillité.

Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risques

de pluies (et notamment d'orage)

Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) sera imputable au locataire.

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGIATURE assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location

**Rappel !!! Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété. Pour la sécurité des enfants, la grille du portail devra systématiquement être fermée. Une clé ou serrure connectée du portail est à votre disposition. Nous vous remercions de votre compréhension.**

### Panne de matériel spa

En cas de panne de matériel pendant la durée du séjour, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le locataire "exceptionnellement" le propriétaire peu offrir une remise commerciale. Si la panne arrive "avant" la location, le propriétaire s'engage à prévenir le locataire, celui-ci prévenu peu décider d'annuler la réservation , ou bénéficier d'une remise sur le tarif de base : spa en panne 15 % de remise sur la durée du séjour.

### Consignes concernant le spa

Merci de respecter les équipements tels que le Spa, une douche à l'eau uniquement est obligatoire avant chaque utilisation, merci d'utiliser ceux-ci sans maquillage, huile, ni produits de quelque nature qu'ils soient, nourriture, boisson , alcool, drogue sont interdits dans ses équipements.

Merci de respecter le nombre de personne maximum toléré par équipement  
5 personnes pour le spa

Toutes dégradations consécutives au non respect de ses consignes sera  
imputées en intégralité au locataire

Après chaque Utilisation remettre systématiquement la couverture  
thermique sur le Spa

Il appartient au locataire de gérer tous les débordements d'eau dus à son  
utilisation.

### Forfait Nettoyage

Le forfait nettoyage est inclus dans le prix de la location, toutefois  
merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre en assurant le  
rangement des meubles, des objets et vaisselle sans oublier de vider les  
poubelles et de nettoyer et retirer la nourriture du frigo. La cheminée et le  
barbecue doivent être débarrassés de leurs cendres.

### Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles  
de tri : poubelle jaune pour les emballages en carton, plastique et métal -  
poubelle verte pour les déchets ménagers - quant au verre un  
container est à votre disposition dans le village place du champ de foire  
Rappel !!! Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles  
et les rendre propres

### Accueil des animaux ( autorisé )

Le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté  
irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal  
durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement. Les  
animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de  
leur maître. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive

du locataire et sera déduite de sa caution.

### Parking

1 Véhicule pourra stationner dans la cour.

### Barbecue

Vous pouvez utiliser du charbon dans le barbecue, mais ce dernier devra être débarrassé de ses cendres et la grille nettoyée.

### Dépôt de garantie ou caution

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie d'un montant de 1000€ est demandé par le propriétaire, celui-ci doit être accompagné d'une copie de la pièce d'identité au nom du chèque et du titulaire du contrat.

Une caution de 500€ est demandé pour le spa.

Ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux (matériel et main d'œuvre) toute casse doit être signalée le jour du départ, la somme due par la perte d'exploitation peu aussi être réclamée si les dégradations empêchent le bon fonctionnement de la location suivante avec toutes ses prestations d'origine.

Les constatations de l'état des lieux de sortie établit par le propriétaire ne pourront être contestées.

Restitution de la caution : si l'état des lieux est conforme le dépôt de garantie est restitué sous une semaine.

### En cas de problème

En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun

remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET ..... BON SEJOUR

Je soussigné  
M, Mme,

Mlle .....

désigné(e) locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et les accepte.

Date et signature  
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »

*Location vacances*

*Gîte "L'échappée"*

39 rue des fosses, 70310 Faucogney et la mer

Tél : 06.73.18.92.84